

II

Anne.marie.grenet@wanadoo.fr
r Dossier n° 297687

PROCES VJTRBA DE CONSTAT

II

1



II

Second Original

PROCES VERBAL DE CONSTAT

Le Lundi Trente Novembre
Deux Mille Neuf
A Dix Heures

Société Civile et Professionnelle Anne-Marie GRENET, Huissier de Justice Associée, 2 Rue du Marché, 76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY, soussignée,

A LA REQUETE DE

La Banque Postale, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance an capital de 2.342.454.090.00 euros, dont le siège est situé 115 Rue de Sèvres — 75275 Paris Cedex 6, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés Paris sous le numéro 421 100 645, venant aux droits de la Poste en vertu des dispositions du Paragraphe II de l'article 16 de la Loi n°2005-516 du 20 mai 2005 et en application du décret n°2005-1068 du 30 août 2005, représentée par Monsieur Christophe GAUDE, ès qualité de Directeur du Centre National du Crédit de la Banque Postale,

Faisant élection de domicile et constitution d'avocat en la personne et au cabinet de la SCP DAKIN, Avocat au Barreau de Dieppe, y demeurant et où pourront être notifiés les actes d'opposition à commandement, les offres réelles, et toutes significations relatives à la saisie dont il s'agit.

Elisant domicile en mon étude.

Je, Maître Anne-Marie GRENET, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée "SCP Alain DIVERRES, Claude LEFEBVRE et Anne-Marie GRENET, Huissiers de Justice Associés", Huissier de Justice à la résidence de NEUFCHATEL-EN-BRAY, y demeurant 2 Rue du Marché soussignée.

EN VERTU ET POUR L'EXECUTION :

De la grosse dûment en forme exécutoire d'un acte notarié du ministère de Maître Jean-François MANTEL, membre de la Société Civile professionnelle dénommée "Jean-François MANTEL et Christine ROUSSELIN-DISARBOIS, notaire associés", notaire à Gournay en Bray, en date du 28 octobre 2004 pour lequel Monsieur Christophe POYER et Madame Aïcha MELLAK, son épouse, se sont reconnus débiteurs envers la Poste, aux droits de laquelle se trouve aujourd'hui la Banque Postale, des sommes de

Prêt de 1251.00 Euros, stipulé remboursable en 180 mois, productif d'intérêts au taux de 3.31% l'an,

Prêt de 77773.00 Euros, stipulé remboursable en 24 mois, productif d'intérêts au taux de 4.30% l'an,

Me suis transportée ce jour propriété sise à Gaillefontaine (76870) 44 Route de Neufchâtel Hameau Saint Maurice divisée en cuisine avec cheminée, deux chambres, caves, cabinet de toilettes, WC, à la suite étable, garage, poulaillier, buanderie, remise, cellier, grange, figurant au cadastre section A n°20, lieudit "la plaine Saint Maurice" (verger) pour Oha 37a 45ca, section A n°21, lieudit "la plaine Saint Maurice" (sol et maison) pour 2a 65ca et section A n°435, lieudit "la plaine Saint Maurice" (jardin) pour 2a 10ca.

L'immeuble est occupée par

Madame POYER Aïcha

Monsieur POYER Alexis, âgé de 9 ans,

ii Mademoiselle POYER Hélène, âgée de 7 ans

1.t.j Mademoiselle Rose Mael LEBER MELLAK, âgée de 16 mois

Cuisine

Photo n°1

Une porte bois.

Le carrelage au sol est usagé.

Peinture sur les murs.

Poutres au plafond.

La superficie est d'environ 12m².

Un poêle.

Une fenêtre.

Couloir :

Parquet flottant au sol.

Une fenêtre.

Poutre bois.

La peinture est écaillée au plafond.

Trois marches pour descendre.

e séjour Photos n°2 et n°3

Carrelage au sol.

La superficie est d'environ 35m².

Deux fenêtres en bon état.

Une porte fenêtre bon état.

La peinture sur les murs est en bon état.

La peinture au plafond est en bon état.

Poutre bois au plafond.

Garde bois au plafond. **Photos n°4 et n°5**

Un escalier bois bon état pour accéder à l'étage.

Un pacher en bois. **Photos n°6 et n°7**

Une ptte chambre mansardée sans orste : Photo n°8

Parquet au sol en bon état.

La peinture aux murs et au plafond est en bon état.

Un velux.

Une autir: Lpetite chambre mansardée : Photo n°9

Parquet au sol en bon état.

La peinture aux murs et au plafond est en bon état.

Un velux.

Dans la cage d'escalier une petite fenêtre.

L'électricité a été refaite,

Je me transporte de nouveau au rez de chaussée.

Salle de bain : Photo n°10

La superficie est d'environ 9m2.

Carrelaee au sol.

Porte bois.

Plaques sur les murs.

Poutres au plafond.

Une petite fenêtre usagée.

Une baignoire encastrée.

Un WC.

Un petit lavabo de coin.

Arrière cuisine : _____ Photo n°11

La superficie est d'environ 6m².

Carrelage au sol.

Placoplâtre aux murs. Un

Javabo.

Une cabine de douche qui n'est plus utilisée.

Plaques au plafond.

Une petite fenêtre.

^{ei#} Cave : _____ Photo n°12

Une porte bois en mauvais état.

Murs en agglos.

Poutres bois au plafond.

Deux vasistas.

Sol en briques.

Cumulus.

Bureau _____ Photo n°13

Il n'y a pas de porte.

Pavés ancien au sol.

Fenêtre en bon état.

Peinture aux murs bon état.

Poutres peintes au plafond.

Une fosse septique. Chauffage
par poêle bois.

Extérieurs :

Une barrière oxydée. **Photo n°14**

La couverture de la maison est en ardoise avec une cheminée et deux velux.

Une partie peinte et une partie en agglos. **Photo n°15**

En continuité de la maison des bâtiments en torchis et couverture en ardoises.
Photo n°16

La cour à droite est herbée. **Photo n°17**

La cour devant l'habitation est herbée avec arbres et arbustes. **photo n°18**

La photo n°19 illustre une vue du pignon de l'habitation.

La photo n°20 montre une vue de l'arrière de l'habitation.

Une parcelle verger. **Photo n°21**

Afin d'illustrer mes constatations, j'ai réalisé un jeu de photographies.

N'ayant plus à procéder je me suis retiré et j'ai dressé le présent procès verbal pour servir et valoir ce que de droit.

-

9

-

Coût à : Deux Cent Sept Euros

C

OUT DE L'ACIE	
Nature	Montant
Art. 16.1	148,87 €
Art. 18	6,52 E
Total hors taxes	155,39 €
TVA 19,60 ³ /0	30,46 €
Débours	12,00 E
Taxe	9,15 €
TOTAL TIC	207,00 E

Maître GRENET

